



## **COMITÉ JURIDIQUE — 39<sup>e</sup> SESSION**

(Montréal, 25 – 28 juin 2024)

### **Point 4 : Élection à la présidence et à la vice-présidence du Comité**

#### **NOTE SUR L'ÉLECTION**

(Note présentée par le Secrétariat)

1. La Règle 6, du *Règlement intérieur* du Comité juridique (Doc 7669-LC/139/7), telle que modifiée à la 38<sup>e</sup> session du Comité, stipule ce qui suit :

##### *Présidence et vice-présidence*

- a) Le Comité élit toutes les deux sessions, à la fin de la seconde, une présidente ou un président ainsi que les personnes assurant la première, deuxième, troisième et quatrième vice-présidence, parmi les représentants des États. Les membres du bureau resteront en fonction depuis le moment de clôture de la session à laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la session à laquelle leurs successeurs auront été dûment élus. Sous réserve de l'alinéa d) de la présente règle, ils ne seront pas immédiatement rééligibles aux mêmes fonctions.
- b) Lorsque le poste de présidente ou de président ou un poste de vice-présidente ou de vice-président devient vacant en cours de mandat, la prochaine vice-présidente ou le prochain vice-président dans la hiérarchie accède automatiquement au poste vacant pour le reste de ce mandat.
- c) Lorsqu'un poste à la vice-présidence devenu vacant en cours de mandat ne peut pas être pourvu de la manière stipulée à l'alinéa b) de la présente règle, à la fin de la première session suivant la vacance, le Comité élit, parmi les représentantes et représentants des États, une vice-présidente ou un vice-président qui occupera le poste vacant pour le reste du mandat.
- d) Les personnes siégeant en qualité de membres du bureau pour le reste d'un mandat, comme le prévoient les alinéas b) et c) de la présente règle, ne peuvent être privées du droit d'être rééligibles aux mêmes fonctions pour le prochain mandat, à condition qu'en aucun cas, une personne assurant la présidence pendant deux sessions consécutives du mandat en cours ne soit immédiatement rééligible aux mêmes fonctions.

2. La dernière élection à la présidence et à la vice-présidence du Comité a eu lieu à la fin de la 37<sup>e</sup> session, en septembre 2018 ; ainsi, de nouveaux membres du bureau doivent être élus à la fin de la 39<sup>e</sup> session et les membres élus resteront en fonction jusqu'à la fin de la 41<sup>e</sup> session.

3. Depuis la création du Comité juridique, les personnes suivantes ont siégé en qualité de membres du bureau :

<i>Présidence</i>	<i>Vice-présidence</i>	<i>Session à laquelle l'élection a eu lieu</i>
M. A. Garnault (France)	M. Justice E. Alten (Norvège) M. C.S. Booth (Canada)	Première session Septembre 1947
M. E.M. Loaeza (Mexique)	M. L. Clerc (Suisse) M. H.W. Poulton (Australie)	Quatrième session Juin 1949
M. E.T. Nunneley (États-Unis)	M. P.A.T. De Smet (Belgique) M. A.A. Irungaray (Argentine)	Sixième session Juin 1950
M. L. Clerc (Suisse)	M. José Salvador Merino (Espagne) M. K.M. Beaumont (Royaume-Uni)	Huitième session Septembre 1951
M. T. Cavalcanti (Brésil)	M. K. Sidenbladh (Suède) M. A. Ambrosini (Italie)	Neuvième session Août – Septembre 1953
M. K.M. Beaumont (Royaume-Uni)	M. C. Gómez Jara (Espagne) M. Diaeddine Saleh (Égypte)	Dixième session Septembre 1954
M. A. Ambrosini (Italie)	M. S. Komachiya (Japon) M. V.J. Delascio (Venezuela)	Onzième session Septembre 1957
M. C. Gómez Jara (Espagne)	M. G. Rinck (République fédérale d'Allemagne) M. R. Golstein (Belgique)	Douzième session Août – Septembre 1959
M. K. Sidenbladh (Suède)	M. C. Berezowski (République populaire de Pologne) M. J.B. Diaz (Philippines)	Treizième session Septembre 1960
M. R. Golstein (Belgique)	M. J.P. Houle (Canada) M. U.A. Fernández-Tavelli (Argentine)	Quatorzième session Août – Septembre 1962
M. V.J. Delascio (Venezuela)	M. W. Guldimann (Suisse) M. B.S. Gidwani (Inde) M. F.X. Ollassa (Congo/Brazzaville)	Quinzième session Septembre 1964
M. W. Guldimann (Suisse)	M. D. Pardo Tovar (Colombie) M. A. El Hicheri (Tunisie) M. N. Nakano (Japon)	Seizième session Septembre 1967
M. D. Pardo Tovar (Colombie)	M. G. Guillaume (France) M. L.R. Edwards (Australie) M. G. Andriambololona (République malgache)	Dix-septième session Mars 1970

<i>Présidence</i>	<i>Vice-présidence</i>	<i>Session à laquelle l'élection a eu lieu</i>
M. G. Guillaume (France)	M. A.W.G. Kean (Royaume-Uni) M. K.O. Rattray (Jamaïque) Mme A.M. Donato (Argentine)	Dix-neuvième session Juin 1972
M. D.A. Gutiez (Argentine)	M. M.D. Moutafchiev (Bulgarie) M. B.S. Gidwani (Inde) M. K.H.Y. Moustafa (République arabe d'Égypte)	Vingt et unième session Octobre 1974
M. A.W.G. Kean (Royaume-Uni)	M. G.F. FitzGerald (Canada) M. J. Junek (Tchécoslovaquie) M. M. Tirado (Venezuela)	Vingt-troisième session Février 1978
M. A. Sciolla-Lagrange (Italie)	M. G.H. Kaunda (République-Unie de Tanzanie) M. M. Tirado (Venezuela) Mme Z. Szemes (Hongrie) M. S.M. Anwar (Pakistan)	Vingt-cinquième session Avril 1983
M. S.M. Anwar (Pakistan)	M. J. Garland (Pérou) M. C. de la Verpillière (France) M. S.R. Tahou (Côte d'Ivoire) M. J. Capek (Tchécoslovaquie)	Vingt-septième session Avril 1990
M. K. El Hussainy (Égypte)	M. C. de la Verpillière (France) M. E. Medina Urbizu (Mexique) M. G. Lauzon (Canada) M. H.B. Shrestha (Népal)	Vingt-neuvième session Juillet 1994
M. G. Lauzon (Canada)	Mme E. Chiavarelli (Italie) M. R.K. Maheshwari (Inde) M. A. Kalango (Nigéria) M. Y. El Zubi (Jordanie)	Trente et unième session Août – Septembre 2000
M. H. Kjellin (Suède)/ M. M.B. Jennison (États-Unis) <sup>1</sup>	M. M.B. Jennison (États-Unis) M. A.H. Mutti (Argentine) Mme S.H. Tan (Singapour) M. M. Sourang (Sénégal)	Trente-troisième session Avril – Mai 2008
M. T. Olson (France)	Mme S.H. Tan (Singapour) M. A. Piera (Émirats arabes unis) M. N. Luongo (Argentine) Mme H. Hitula (Namibie)	Trente-cinquième session Mai 2013

<sup>1</sup> À sa 35<sup>e</sup> session (Montréal, 6 – 15 mai 2013), au titre du point 5 de l'ordre du jour, il est décidé que le procès-verbal du Comité juridique devrait indiquer que M. M. B. Jennison (États-Unis) a assuré la présidence durant un mandat complet correspondant aux 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> sessions.

*Présidence*

Mme S.H. Tan  
(Singapour)

*Vice-présidence*

M. S. Eid (Liban)  
M. L. Mabaso (Afrique du Sud)

M. N. Luongo (Argentine)  
Mme S. Metsälampi (Finlande)  
Mme E. Manga (Gambie)  
M. B. AL Mubarak (Koweït)

M. M. Al Ruqaishi (Oman)  
Mme A.S. Braga Della Nina (Brésil)

*Session à laquelle  
l'élection a eu lieu*

Trente-sixième session<sup>2</sup>  
Novembre – Décembre 2015

Trente-septième session  
Septembre 2018

Trente-huitième session<sup>3</sup>  
Mars 2022

— FIN —

---

<sup>2</sup> À sa 36<sup>e</sup> session (Montréal, 30 novembre – 4 décembre 2015), au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Comité juridique a élu M. S. Eid (Liban) troisième Vice-Président et M. L. Mabaso (Afrique du Sud) quatrième Vice-Président. En outre, en conformité avec la Règle 6, alinéa b), M. N. Luongo (Argentine) est devenu deuxième Vice-Président.

<sup>3</sup> À sa 38<sup>e</sup> session (virtuelle, 22 – 25 mars 2022), au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Comité juridique a élu M. M. Al Ruqaishi (Oman) troisième Vice-Président et Mme A. S. Braga Della Nina (Brésil) quatrième Vice-Présidente. En outre, en conformité avec la Règle 6, alinéa b), Mme S. Metsälampi (Finlande) et E. Manga (Gambie) sont devenues respectivement première et deuxième vice-présidentes.